



République Française  
Département du Val d'Oise  
Canton de Pontoise

# Commune de Livilliers

mairie@livilliers.fr

10, Rue de la Chaise  
95 300 Livilliers

Téléphone : 01.34.42.72.04

## ARRETE N°9/2022 PERMISSION DE VOIRIE - POSE D'UN ECHAFAUDAGE

Le Maire de la commune de LIVILLIERS,

- **Vu** les articles L2211-1 et L2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le Code la Route et notamment l'article R.411.8
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (notamment la signalisation temporaire) ;
- **Vu** la demande de monsieur LENTZ Bastien en date du samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022 concernant l'installation d'un échafaudage pour les travaux de jointure sur le pignon côté rue au 37 rue de Paris, 95300 LIVILLIERS ;
- **Considérant** qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée des travaux.

Et pour permettre le bon déroulement des travaux :

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur LENTZ Bastien, propriétaire de la maison sise 37 rue de Paris 95300 LIVILLIERS est autorisé à occuper temporairement le domaine public, pour permettre l'installation d'un échafaudage par la société **BL ELECT** destiné aux travaux de jointure sur le pignon côté rue du lundi **3 au 5 octobre 2022**.

**Article 2** : Pendant la durée des travaux, le chantier sera sécurisé et matérialisé par monsieur **LENTZ Bastien** via l'entreprise **BL ELECT**. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées.

**Article 3** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

La gendarmerie d'Auvers-sur-Oise ;  
Monsieur LENTZ Bastien (société BL ELECT) ;  
Affichage

LIVILLIERS, le 3 octobre 2022

Le Maire  
Marion WALTER